

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHÊNE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations : David CARABIN à Bertrand KLING,
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 18 septembre 2014

N° 2014-084

Objet : Admissions en non valeur
Rubrique : 7.10

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée, que suite à un état de titres irrécouvrables suite à une décision de la commission de surendettement, Monsieur le Trésorier d'Essey-lès-Nancy, demande d'admettre en non-valeur les titres suivants :

Le titre n° 76/2010 pour un montant de 102,76 € au titre de l'année 2010,

Le titre n° 76/2010 pour un montant de 78,46 € au titre de l'année 2010,

Le titre n° 382/2011 pour un montant de 189,13 € au titre de l'année 2011,

Le titre n° 382/2011 pour un montant de 127,78 € au titre de l'année 2011,

Le titre n° 647/2011 pour un montant de 180,81 € au titre de l'année 2011,

Soit un montant total de 678,94 € pour la participation parentale au périscolaire et à la restauration scolaire.

Les crédits correspondants seront prévus au budget 2014 de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 17 septembre 2014,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur demandées.



Le Maire,
Bertrand KLING